épreuves du concours, fut pourvu par le Pape, le 4 mai 1751, et prit possession le 6 juin de la même année (1).

BUBRY.

Du doyenné des Bois, cette paroisse, à collation libre, avait son recteur pour gros décimateur à la 33e gerbe, et son église sous le vocable des saints Apôtres Pierre et Paul. Elle possédait une trève, dont le siége était au village de Saint-Yves. La chapelle de ce saint breton réunissait, chaque année, une grande affluence de pèlerins et recueillait des oblations tellement considérables qu'elles finirent par tenter la cupidité des seigneurs de Knivinen, patrons du lieu. Comme ils voulaient se les arroger et que le recteur s'opposait à l'enlèvement des fonds, ils allèrent, en 1630, jusqu'à le souffleter en pleine église. L'attentat ne resta pas sans répression. Ses auteurs se virent condamner à une amende de 2000 livres au profit des hôpitaux et à la restitution de 10,000 livres. Cette dernière somme fut prise par le chapitre de Vannes, à titre de constitut franchissable et à la condition de faire bâtir, auprès de la chapelle, une maison pour les quatre chapelains, de payer, par an, 100 livres à chacun de ceux-ci et 60 au sacriste. Il fut bien stipulé aussi que les susdits seigneurs continueraient à présenter ces chapelains et que le recteur aurait le tiers des offrandes faites à la chapelle (2). Outre les deux édifices religieux déjà mentionnés, la paroisse possédait les chapelles de Sainte-Hélène, au village, de Localven, et de Saint-Trémeur, au hameau de Locqueltas, appelé, aux XIIIe siècle, *locus Gyldasii*, *villa* (3), sans parler de celle dont les archives révèlent l'existence, en 1579, auprès du cimetière de Bubry. De la fabrique dépendaient les immeubles suivants : trois journaux de terre chaude et une maison en ruine, au village de Taterganguine ; un journal et demi de pareille terre, une portion de pré et de terre froide, au village de Kjaguiff ; un journal de terre chaude, au village de Cauniac ; une parcelle de courtil et de lande, près du bourg. Ils furent vendus, au prix de 489 francs, le 4 juin 1800. Il y avait, de plus, le fonds d'une petite tenue, à Guéganic, concédé à l'administration de la Légion-d'honneur, cédé plus tard par celle-ci à la caisse d'amortissement et vendu, enfin, le 8 juillet 1807, moyennant 105 francs.

(1) Resté à la tête de sa paroisse, il prêta, le 23 septembre 1792, le serment exigé par la constitution civile du clergé, et le rétracta à la publication du décret autorisant le divorce. Cette rétractation lui valut une détention de plusieurs années. Mis en liberté, le 21 décembre 1796, il mourut à Vannes, rue des Bons-Enfants, à l'âge de 80 ans, le 19 février 1802.

(2) Manuscrit, déjà cité, de l'abbé Cillart, aux archives départementales du Morbihan.

(3) Fonds de l'abbaye de la Joie, aux mêmes archives départementales. On sait que le fils de sainte Triphine fut tenu sur les fonts baptismaux par le saint abbé Gildas, qui lui donna son nom, et que, pour être distingué de son parrain, l'enfant fut surnommé *Trémeur*.

En dehors des quatre chapellenies qui se desservaient dans la chapelle réviale de Saint-Yves, il s'en était fondé une autre sur cette paroisse. C'était celle de la Trinité, dont le service se faisait dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, auprès du manoir de Pérosse, et qui était présentée par les seigneurs dudit lieu et conférée par l'Ordinaire. Sa dotation, consistant en deux maisons, un appentis, un four et six journaux de terre, au bourg et aux environs, fut vendue, le 30 mai 1794, au prix de 1325 livres; mais l'acquéreur s'étant trouvé insolvable, ces immeubles furent remis aux enchères, le 4 juin 1800, et adjugés à un étranger pour 1273 livres. Quant à la maison, à la cour, au jardin et aux terres des chapelains de Saint-Yves, leur vente, effectuée le 30 mai 1794, ne produisit que 1275 livres.

Recteurs de Bubry (1).

1492. † Jean de Lanouan, chanoine de Vannes.

1492-1507. † François de Becdelièvre, aussi chanoine de Vannes.

1507-1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes, résigna, en juin 1540, entre les mains du Pape.

1540-1557. R. Pierre Daniélo, aussi archidiacre, pourvu en cour de Rome, donna, le 26 novembre 1557, procuration pour résigner tous ses nombreux bénéfices entre les mains du Souverain Pontife.

1557-1579. † Jean Le Guével, aîné et autre que le chanoine de même nom. Il eut à défendre son bénéfice contre deux Louis du Botderu, l'un et l'autre successivement chevaliers du Saint-Esprit d'Auray, et contre François Le Meur.

1579. Jean Le Marrouil, prêtre du diocèse, pourvu par l'Évêque, le 9 août 1579, prit possession le 15 du même mois.

1591. † Constantin Le Folgoc, mort en octobre.

1592-1625. Alain Le Baillif, prêtre du diocèse, pourvu par le Légat du Pape en France, le 21 avril 1592, prit possession le 28 mai 1593. Louis Le Gras et Gilles Boscher se disputaient déjà la possession de ce bénéfice. C'est pourquoi Le Baillif crut prudent de se faire conférer cette paroisse, le 25 mai 1592, par le Souverain Pontife lui-même. Il parvint à débouter tous ses compétiteurs.

1625. R. Jacques de Belleville, chanoine de Vannes, pourvu, au commencement de 1625, résigne avant la fin de l'année.

1625-1642. Pierre de Belleville, du diocèse de Nantes, pourvu par l'Évêque, en septembre 1625, prit possession le mois

(1) Les lacunes de ce catalogue n'ont pu être comblées par les registres de l'ancien état civil, qui n'existent plus à la mairie de Bubry. La collection de ces mêmes registres, au greffe de Lorient, ne remontent qu'à 1666.

suivant. Ayant refusé les annates au chapitre, il eut, avec ce corps, un procès qui, en 1630, était encore pendant devant les tribunaux.

1657. Mathurin Haridel.

1658. ..... Nicolazo.

1666-1678. Yves Kvazo, titulaire de l'une des chapellenies de Saint-Yves. — Il ne mourut point à Bubry.

1679-1693. † Louis Auffret, recteur de Quistinic, fut enterré au cimetière de Bubry, le 11 avril 1693.

1693-1696. R. Claude Guilloux, originaire de Sarzeau, docteur de Sorbonne et recteur d'Arradon, pourvu par l'Évêque, le 3 mai 1693, prit possession le 7 et résigna, en 1696, entre les mains de l'Évêque, pour devenir recteur de Saint-Patern.

1697-1722. † Joseph Boutouillic, ex-chanoine de Vannes et encore sous-diacre, pourvu par l'Évêque, le 14 juillet 1697, prit possession le 26. Avant le 26 avril de l'année suivante, il avait reçu la prêtrise. Par son testament de 1722, il légua 4,000 livres à l'Hôtel-Dieu d'Hennebont pour y fonder deux lits en faveur des pauvres malades de sa paroisse et à la nomination de ses successeurs. A l'âge de 54 ans, il décéda, le 28 janvier 1722, et fut enterré, le 30, au cimetière de Bubry.

1722-1735. R. Éléonore-Marie du Tertre, prêtre du diocèse de Tréguier, pourvu en cour de Rome, le 20 mai 1722, prit possession le 24 avril 1723. Malade et infirme, il donna, le 16 décembre 1734, procuration pour résigner entre les mains du Pape, en faveur du suivant, et avec réserve d'une pension de 600 livres.

1735-1748. † Gabriel de Rospiec, recteur du Laz, au diocèse de Quimper, pourvu par le Souverain Pontife, le 11 janvier 1735, prit possession le 4 avril. Malade aussi, il donna, le 1er juin 1748, procuration pour résigner en cour de Rome, en faveur de Jean Le Dorz, curé de la paroisse depuis 21 ans. L'acte portait réserve d'une pension de 900 livres. Toutes ces précautions furent inutiles ; de Rospiec mourut quelques jours après, à l'âge de 56 ans, et fut enterré au cimetière, le 7 de ce même mois de juin. Le temps manqua à son résignataire pour obtenir des provisions.

1748-1776. † Toussaint-René de la Pierre, recteur de Ruffiac et licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'Évêque, le 21 juin 1748, prit possession le 25. Parvenu au doctorat, il décéda, à l'âge de 63 ans, et fut inhumé au cimetière, le 22 janvier 1776.

1776-1786. † Mathurin Le Brih, de Locminé, l'ayant emporté au concours du 15 avril 1776, fut pourvu par le Pape, le 20 mai et prit possession le 17 juillet de la même année. Mort à l'âge de 40 ans, le 10 mars 1786, il fut enterré, le 13, au cimetière.

1786-1791. Benjamin Videlo, de Pontivy, pourvu par le Souverain Pontife, le 2 mai 1786, sur les résultats du concours du 6 avril, prit possession le 19 juillet. N'ayant encore que 35 ans, il refusa, en 1790, le serment exigé par la constitution civile du clergé, et se vit remplacer par un intrus, le 21 août 1791. Très avancé en âge et vicaire général, il n'est mort que le 2 novembre 1851, à l'âge de 94 ans.

BULÉON ET SAINT-ALLOUESTRE.

Du doyenné de Porhoët et primitivement à la collation du Pape et de l'Évêque, ces deux paroisses nous apparaissent déjà unies, dans un titre de 1280, publié par Dom Morice (1). L'église de la première était sous le vocable de sainte Brigitte, et celle de la seconde avait pour titulaire saint Arnoul, nom dont celui de saint Allouestre n'est que la corruption. Par une bulle du 23 mai 1524, le Souverain Pontife Clément VII, accédant aux prières qui lui étaient adressées dans ce but, annexa ce double bénéfice à la mense capitulaire de Vannes, pour que les revenus en fussent employés à la distribution *du pain de chapitre*. Faculté était accordée à ce corps de faire desservir les deux paroisses par un prêtre capable, choisi et député par lui sans le concours d'aucune autre autorité. En conséquence, le prêtre, ainsi préposé par le chapitre, n'était ni recteur, ni vicaire perpétuel, mais tout simplement un curé qui, par suite, n'avait besoin d'aucune provision. Malgré les clauses générales de la bulle, on doit cependant présumer que les chanoines ne pouvaient choisir qu'un ecclésiastique autorisé par l'Ordinaire à remplir les fonctions curiales. Ce nouvel état de choses, approuvé par l'Évêque, le 1er juin suivant, dura près de deux siècles, malgré plusieurs tentatives faites, à différentes reprises, pour le modifier (2). Ainsi, un Julien Hays, prêtre originaire de Saint-Allouestre, sous le prétexte que le bénéfice vaquait depuis longtemps par la mort de Jean Lhermite, qui s'en disait titulaire dès 1619, parvint à obtenir de Rome des provisions, datées du 8 août 1629, et à prendre possession, le 3 février 1630, sur un *visa* surpris au Métropolitain le 8 janvier précédent. Les chanoines, comme on le pense bien, firent opposition, et le Parlement, appelé

(1) *Mémoires pour servir de preuve, à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, col. 1052.

(2) Fonds du chapitre de Vannes, aux archives départementales.